



Sous-comité des relations du travail
Personnel enseignant – Formation professionnelle

Projet de procès-verbal

Rencontre du : 2 novembre 2021 à 13 heures

Lieu : Rencontre virtuelle - Teams

Membres :

Pour la commission :

Jérôme Carette
Rémi Dufour
Manon Lepage
Julie Truchon

Pour le syndicat :

Éric Paradis
Joël Gagné
Jessika Julien
Sophie Sénéchal

Membre (s) absent (s) :

NO	SUJETS	CONTENUS, DISCUSSIONS, MODIFICATIONS, ARGUMENTS	DÉCISION
1.	MOT DE BIENVENUE	M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue aux membres du comité.	
2.	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bienvenue ; 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; 3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 22 avril 2021; 4. Portrait de la rentrée (P-S); <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Rapport de la rentrée; 4.2 Départ de groupe; 4.3 Dépassements d'élèves; 5. Amplitude de travail (S); 6. Ressource enseignante-orthopédagogue (S); 7. Plan d'utilisation du personnel mis en disponibilité (P-S); 8. Postes réguliers – Plancher d'emploi (P-S); 9. Affaires nouvelles: <ol style="list-style-type: none"> 9.1 10. Levée de la rencontre. 	<p>M. Rémi Dufour propose l'acceptation de l'ordre du jour.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2021	<p>Mme Julie Truchon fait la lecture du procès-verbal.</p> <p>Suivis :</p> <p>3. 4.3 Dépassements d'élèves</p> <p>M. Éric Paradis mentionne qu'une rencontre devait avoir lieu afin que la partie syndicale soit informée du nombre d'élèves en dépassement dans les différentes spécialités. M. Jérôme Carette propose qu'un moment soit planifié à la suite de la présente rencontre.</p>	<p>Mme Manon Lepage propose l'adoption du procès-verbal.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>

		<p>3. 5. Ébénisterie</p> <p>M. Rémi Dufour indique que, compte tenu des besoins actuels, le projet n’a pas débuté en août comme prévu initialement. Il ajoute qu’une nouvelle demande pour un projet de plus grande envergure qui permettrait d’accueillir un plus grand nombre d’élèves, a été acheminée au ministère et que le Centre de la formation professionnelle est en attente d’une réponse.</p>	
4.	PORTRAIT DE LA RENTRÉE		
4.1	RAPPORT DE LA RENTRÉE	<p>M. Rémi Dufour présente le rapport de la rentrée dont les données datent de la mi-septembre. On retrouve près de 600 élèves à la formation professionnelle. Des précisions sont apportées pour chacun des programmes.</p> <p>M. Éric Paradis questionne au niveau de la conception des évaluations en ligne en secrétariat et comptabilité à savoir si la participation du personnel enseignant se fait sur la base du volontariat. M. Dufour mentionne que deux personnes ciblées ont débuté le travail l’an dernier et que du temps a été reconnu dans la partie « Autres tâches » cette année afin qu’elles puissent poursuivre le travail.</p> <p>M. Paradis demande des éclaircissements sur l’octroie de tâches à taux horaire pour la cohorte du programme SASI à Roberval.</p> <p>M. Jérôme Carette explique ce qui peut faire la différence entre un contrat à temps partiel et l’octroie d’heures à taux horaire. Cela dépend de la détention d’une qualification légale ou d’une autorisation provisoire d’enseigner. M. Dufour effectuera les validations et un suivi sera fait à la partie syndicale.</p>	

4.2	DÉPART DE GROUPE	<p>M. Rémi Dufour dépose et présente un tableau du nombre d'élèves actifs au 27 octobre 2021.</p> <p>Il ajoute que le nombre d'élèves a diminué quelque peu depuis la rentrée à la suite d'abandons, mais en général, la clientèle semble motivée et intéressée.</p>	
4.3	DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES	<p>Par souci d'efficacité, les parties conviennent de fixer un moment en dehors du CRT afin de discuter des dépassements du nombre d'élèves.</p>	
5.	AMPLITUDE DE TRAVAIL	<p>M. Éric Paradis mentionne que des discussions préalables ont eu lieu entre les représentants des deux parties sur l'interprétation et la définition de l'amplitude de travail. M. Paradis souhaite officialiser le résultat de ces discussions en CRT.</p> <p>M. Rémi Dufour confirme que l'amplitude incluant l'heure du dîner est de 9 heures. La journée débute donc à 7h45 et se termine à 16h45 pour la majorité des programmes.</p> <p>M. Jérôme Carette ajoute que, comme il est possible pour le personnel enseignant de placer jusqu'à 30 minutes de TNP en dehors de l'amplitude, la journée peut donc s'étendre de 7h15 à 17h15. Il est convenu que lors des stages en milieu de travail de certains programmes, l'amplitude peut varier.</p>	
6.	RESSOURCE ENSEIGNANTE-ORTHOPÉDAGOGUE	<p>M. Éric Paradis mentionne que la partie syndicale a été interpellée afin de vérifier la possibilité qu'un enseignant-orthopédagogue puisse être engagé à la formation professionnelle. Il ajoute avoir validé auprès des ressources à la FSE et qu'un tel poste n'existe pas à la formation professionnelle. M.</p>	

		<p>Paradis se dit conscient de l'importance du service à octroyer aux élèves ayant des besoins particuliers et mentionne avoir suggéré qu'une telle ressource soit engagée à la formation générale des adultes avec une partie de tâche à la formation professionnelle.</p> <p>Mme Julie Truchon confirme que cette suggestions a été retenue puisqu'il est possible de rattacher le service à une spécialité de la FGA. La personne engagée oeuvrera 2 jours à la FGA et 3 à la FP.</p> <p>M. Paradis est satisfait que la solution envisagée puisse se mettre en place et mentionne que ce sont les étudiants qui en sortent gagnants.</p> <p>M. Rémi Dufour précise le service offert aux élèves et aussi en soutien aux enseignants dans leurs interventions.</p> <p>M. Jérôme Carette souhaite que le statut d'enseignant-orthopédagogue soit clarifié pour la formation professionnelle lors d'une prochaine négociation nationale. M. Paradis confirme que nos ressources ont pris note de cette problématique.</p>	
7.	PLAN D'UTILISATION DU PERSONNEL MIS EN DISPONIBILITÉ	<p>Mme Julie Truchon dresse le portrait du personnel mis en disponibilité. La situation de la clientèle étant plus positive en août, a fait en sorte qu'une seule personne est demeurée en disponibilité. Mme Truchon présente la tâche de cet enseignant au 15 octobre.</p>	
8.	POSTES RÉGULIERS - PLANCHER D'EMPLOI	<p>Mme Julie Truchon dépose le document du suivi des postes réguliers à la formation professionnelle. À la suite du départ à la retraite de deux enseignants, deux postes réguliers à temps plein doivent être attribués.</p> <p>M. Jérôme Carette précise que le syndicat doit être consulté puisqu'il est proposé que l'un des postes soit attribué dans une autre spécialité.</p>	

		<p>Mme Manon Lepage mentionne que le choix est basé sur la perspective de la clientèle qui est grandissante en soutien informatique, particulièrement avec la formation en ligne. Elle ajoute en contrepartie que le recrutement d'élèves est de plus en plus difficile en métallurgie.</p> <p>M. Paradis admet qu'avec le portrait de la clientèle présenté plus tôt, il y a effervescence au niveau du soutien informatique et que cela s'arrime bien avec l'ajout d'un poste régulier dans ce secteur.</p> <p>M. Rémi Dufour informera les personnes concernées à la suite du CRT.</p>	<p>Madame Julie Truchon propose qu'un poste régulier soit attribué à Mme Marie-Josée Lachance du secteur santé et un à M. Jean-François Paradis au secteur soutien informatique.</p> <p>Accepté à l'unanimité</p>
9.	AFFAIRES NOUVELLES	Rien à ce point.	
10.	LEVÉE DE LA RENCONTRE	La rencontre est levée à 14 heures.	<p>M. Éric Paradis propose la levée de la rencontre.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>

Joël Gagné, secrétaire

Monsieur Éric Paradis, président
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

Monsieur Jérôme Carette, directeur
Service des ressources humaines